



# D'r Innlemer

✓ **Recrutement d'un adjoint technique** : Mr SCHULZ Loïc, adjoint technique ayant demandé une mise en disponibilité pour 5 ans, la commune doit pourvoir à son remplacement. Les fonctions de cet agent seront l'entretien des espaces verts, de la voirie, des bâtiments communaux... Les démarches nécessaires à ce recrutement sont en cours.

✓ **Nouveau mode de distribution des sacs de tri** : Des permanences seront organisées dans notre commune aux dates suivantes : **Mercredi 09/06/21 de 15h à 19h / Lundi 14/06/2021 de 15h à 18h / Samedi 19/06/21 de 9h à 13h**. Le porte à porte reste possible pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, en se signalant auprès de la mairie. Pour les personnes absentes à ces dates, vous pouvez vous rendre au siège de la Communauté de Communes sur Obernai.

## ✓ Quelques points de vigilance

**La balise VOR** située entre la route vers Duttlenheim et l'autoroute, permet aux avions de s'aligner dans l'axe de la piste d'atterrissage en absence de visibilité. Le fonctionnement de cet équipement est perturbé par la proximité de masses métalliques. Ainsi, à la demande de la Direction Générale de l'Aviation Civile, une convention tripartite a été signée avec l'Association Foncière et la Commune qui interdit tout stationnement dans un rayon de 200 mètres autour de la balise. Des panneaux d'avertissement vont être mis en place.

**Animaux de compagnie** : Dans le village, les chiens doivent être tenus en laisse. Dans la nature, ils doivent être sous contrôle de leur maître : soit ils obéissent à la voix ; soit ils sont en laisse. 2<sup>ème</sup> rappel : les sachets de ramassage des déjections doivent être mis à la poubelle au domicile du propriétaire de l'animal ; et non abandonnés dans l'espace public.

**Empoisonnements** : la Gendarmerie d'Obernai a été informée de plusieurs cas d'empoisonnements d'animaux domestiques dans le village. Selon la qualification judiciaire de cet acte, la sanction peut aller jusqu'à 30 000 € d'amende et deux ans d'emprisonnement.

**Végétaux en limite séparative** : (article 671 du Code civil) Les végétaux qui dépassent, à l'âge adulte, 2 mètres de hauteur, doivent être en retrait d'au moins 2 mètres de la limite du terrain. Pour les arbustes de taille inférieure à 2 mètres, une distance de 50 cm suffit. En présence d'un mur de séparation, la plantation contre le mur est possible en l'absence de dépassement de la hauteur du mur.

## ✓ **Innenheim bouge !**

**24/04 – 25/04 : Benne papier – Place du foyer**

**04/06** : Don du sang – Salle polyvalente

\*Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, et jusqu'à nouvel ordre, les manifestations prévues par les différentes associations du village et annoncées dans le bulletin communal annuel, ne sauraient être maintenues sauf le don du sang.

## ✓ **Zoom sur les demandes de permis de construire**

- **Démolition de bâtiments vétustes**  
Rue de la liberté  
Mme WEISSBACH Nadine

**Prochaine parution**

**Juillet 2021**

Chers habitants d'INNENHEIM,

Le 1<sup>er</sup> janvier dernier, nous nous souhaitons le meilleur à venir, et surtout de ne plus vivre une année dans la peur et l'angoisse. Force est de constater que nous y sommes encore : le masque collé au visage, nous éprouvons toujours de la crainte pour notre santé et celle de nos proches.

Il y a un an, nous entrions tous en confinement. Nous gardons en mémoire ces périodes où notre liberté fut bien plus restreinte que sous le couvre-feu actuel. Nous nous rappelons surtout la solitude, l'enfermement et la tristesse ressentis par nos aînés. Nous avons quitté « le monde d'avant » sans penser que « le monde d'avec » durerait si longtemps.

Nous arriverons plus vite au « monde d'après » par la discipline collective : port du masque, distanciation, respect du couvre-feu... Et surtout pas de fêtes clandestines responsables de nouveaux confinements. Cette nouvelle forme de confinement vécue dans 19 départements, nous concerne où que nous soyons. Aujourd'hui un Français sur trois : des proches, des parents, y est soumis. Et le gouvernement a prévenu : d'autres territoires y viendront s'il le faut. Etrange sensation ! Aucun soulagement de ne pas en être, juste de la solidarité et un vœu : que cela freine l'épidémie et que cette troisième vague soit la dernière.

Ces dernières semaines, une lueur s'est allumée au bout du tunnel dans lequel nous nous trouvons depuis plus d'un an. Le vaccin nous apporte cet espoir que nous attendions avec impatience.

Il est vrai qu'il y a beaucoup d'interrogations, y compris parmi les scientifiques. Mais je veux croire qu'en majorité, nous nous laisserons vacciner, pour qu'enfin nous puissions retrouver notre vie d'avant.

Je voudrais lancer un appel : que chacun et chacune d'entre vous se fasse vacciner, dès que possible, en quelque lieu que ce soit. Si ce n'est pas pour vous, faites-le pour protéger votre famille, votre voisin, l'inconnu que vous croisez dans la rue.

La commune déplore la perte de Mme ESCHBACH Liliane survenue le 24 janvier 2021 dans sa 75<sup>ème</sup> année. Elle a été ATSEM en maternelle pendant 25 années. Ceux qui ont été « ses enfants » se souviennent de sa gentillesse et de son dévouement.

Sur le plan communal, le 1<sup>er</sup> trimestre est synonyme de prévisions budgétaires et de projets. En 2021, nous prévoyons de concrétiser l'extension de notre cimetière avec l'aménagement d'un ossuaire, d'un jardin du souvenir et la mise en place définitive du columbarium.

Les travaux du gaz de Barr vont reprendre à compter du 1<sup>er</sup> juin dans les lotissements de la Chapelle, de l'Oelberg, rue des vergers et rue des prés. La mise en place de la fibre optique dans tout le village a commencé, la commercialisation est espérée pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Enfin, nous devons à l'Association Sportive et Culturelle d'Innenheim les nombreuses décorations de Pâques qui égayent notre village.

De plus, j'ai inscrit la commune pour la première fois au Rallye de Pâques, organisé du 1<sup>er</sup> avril au 16 mai 2021 par l'Office du Tourisme intercommunal. Le principe est simple : des œufs en bois, fabriqués par notre ouvrier communal et décorés par les enfants des écoles maternelles et primaires, sont disposés dans le village ; sur chaque œuf se trouve un visuel avec une lettre. En retrouvant les différentes lettres, les participants construisent un mot en relation avec le printemps. Une récompense est offerte à chaque participant par l'Office du Tourisme à Obernai.

Restez prudents, observez les gestes barrières, portez le masque et faites-vous vacciner dès que possible.

Cordiales salutations  
Le Maire, Jean Claude JULY

## ZOOM SUR LES INSTALLATIONS/TRAVAUX

### ✓ Pose d'un transformateur électrique

Électricité de Strasbourg avait pris contact l'année passée avec la Commune d'Innenheim en vue de renforcer son réseau électrique dans le centre bourg ; et proposait d'implanter un nouveau transformateur électrique au début de la rue du Général Leclerc, au pied du nid de cigogne. La puissance électrique n'était plus suffisante compte tenu du développement du village ; d'autant plus qu'il fallait prévoir d'approvisionner notre nouvelle boulangerie rue du Général de Gaulle.

### ✓ Nid de cigogne

Les cigognes qui ont élu domicile sur le poteau électrique au centre du village, à l'angle de la rue du Général Leclerc et de la rue du Général de Gaulle, sont de retour et il a fallu trouver une solution pour sécuriser le nid qui commençait à envelopper dangereusement les câbles du réseau électrique de la commune. Afin d'éviter tout risque d'incendie pouvant entraîner une coupure de courant, une opération délicate a eu lieu le 04 février de cette année. Une équipe de l'Électricité de Strasbourg est intervenue pour rehausser le nid en glissant dessous une plateforme métallique fabriquée par la société C.T. Est Chaudronnerie d'Innenheim.

### ✓ Deux lourds investissements pour nos finances communales ont été réalisés durant ces derniers mois.

La consolidation des berges de l'étang de pêche est terminée, permettant la reprise des activités dès que la saison et les circonstances sanitaires le permettront. Les gros travaux de voirie rue de la Liberté sont en voie d'achèvement : des candélabres performants ont été posés, les réseaux de téléphone et d'éclairage public ont été enfouis, la conduite principale d'eau potable a été rénovée, le gaz est arrivé et alimente les premières chaudières, la fibre optique est en cours d'installation ces jours-ci. Dans quelques jours les finitions ponctuelles de chaussée seront terminées.

### ✓ Le bassin d'orage

Le bassin d'orage autoroutier va être agrandi afin d'être en mesure d'absorber le surplus d'eaux pluviales potentiellement généré par l'élargissement de l'autoroute. L'objectif est d'éviter un rejet direct dans le Rosenmeer avec risque éventuel de débordement.

### ✓ Restons ponctuels !

Qui de vous, traversant le village, n'a jamais levé les yeux vers le clocher de l'église pour y vérifier l'heure et ... même y constater quelques retards ? Depuis le remplacement du mécanisme par un système électronique, en partenariat avec le Conseil de Fabrique, l'horloge n'est plus impactée par les variations climatiques ; elle a retrouvé sa ponctualité et les cloches sonnent à l'heure !

✓ **Dame Covid est encore bien présente.** Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics clos pour toutes les personnes de 11 ans et plus. Il doit également être porté en extérieur dans un périmètre de 50 m autour des établissements scolaires, périscolaires, des services publics, lieux de culte, commerces et arrêts de bus. Le masque doit impérativement couvrir nez, bouche et menton, il n'est pas à jeter dans les sacs de tri et encore moins sur la voie publique.

### ✓ Pré-inscriptions 2021/2022 au périscolaire.

Elles s'effectuent du 22/3 au 16/4/2021; après cette date, la demande est mise sur liste d'attente.

Si votre enfant est déjà au périscolaire, vous réceptionnerez un courriel prochainement.

Si vous voulez inscrire votre enfant pour la première fois, contactez la directrice Mme TROESTLER par tel : 03.88.48.95.54 ou par mail : [periscolaire.innenheim@alef.asso.fr](mailto:periscolaire.innenheim@alef.asso.fr)

### ✓ Votre enfant est né en 2018 ?

C'est le moment de l'inscrire à l'école maternelle. Ces inscriptions se feront exclusivement par mail en raison de la pandémie.

Veillez envoyer à l'adresse mail suivante :

[ce.0671933m@ac-strasbourg-fr](mailto:ce.0671933m@ac-strasbourg-fr)

- une copie du livret de famille (de la page des parents et celle concernant l'enfant),
- des pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant,
- un justificatif de domicile.

Mme CULLY, la directrice, est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au 03.88.95.71.08 .

### ✓ Rallye de Printemps au Pays de Sainte Odile - 1er avril au 16 mai 2021

CamOille la p'tite chenille vient de sortir de son long sommeil hivernal... A présent elle a besoin d'aide pour apprendre à lire et devenir un beau papillon ! Différentes lettres de l'alphabet sont dissimulées sur des panneaux à Obernai, Bernardswiller, Krautergersheim, Meistratzheim et Innenheim. Le jeu consiste à les retrouver afin de compléter un extrait d'un poème printanier.

Livret jeu téléchargeable sur le site [www.tourisme-obernai.fr](http://www.tourisme-obernai.fr) (à partir du 30 mars) et disponible à l'Office de Tourisme d'Obernai.

### ✓ Actus COMCOM

**Acquisition d'un vélo neuf**, le dispositif de subvention se prolonge jusqu'au 31/10/2021 pour ses habitants. Plusieurs types de vélo sont concernés :

Vélos urbains / Vélos à assistance électrique / Vélos cargos et tricycles

**Compostons !** Subvention de 20€ pour l'achat d'un composteur acheté dans le commerce. La Communauté de Communes du Pays de Ste Odile vous accompagne dans cette démarche écologique.

Transformons nos déchets de cuisine en engrais pour le jardin.

*Pour bénéficier de ces aides, un formulaire est à télécharger sur le site de la Communauté de Communes ou à récupérer en mairie.*

**Jeunes gens**, n'oubliez pas votre recensement citoyen ! Que vous soyez un garçon ou une fille, vous devez obligatoirement et spontanément vous faire recenser dans les trois mois suivant le jour de votre seizième anniversaire. Pour cela vous devez vous présenter à la mairie avec une pièce d'identité et le livret de votre famille. Une attestation de recensement vous sera délivrée. Ce recensement permet votre inscription automatique sur les listes électorales à vos 18 ans et déclenche votre future convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). La justification de votre situation envers cette journée sera requise pour vous inscrire aux examens et concours publics après vos 18 ans, notamment au baccalauréat. Pour plus de précisions vous pouvez consulter les sites « [service-public.fr](http://service-public.fr) » ou « [defense.gouv.fr](http://defense.gouv.fr) » ou « [majdc.fr](http://majdc.fr) » ou encore « [jeunes.gouv.fr](http://jeunes.gouv.fr) ».